

DELIBERATION

CFVU-048-2015

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glementations de l'Universit  d'Angers,
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 24 juin 2015.

Objet de la d lib ration : Subvention « Campus Day : Association UGEAC UNEF »

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 29 juin 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

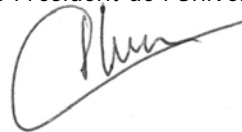
La subvention « Campus Day : Association UGEAC UNEF » est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit .

A Angers, le 30 juin 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **6 juillet 2015**

NOM DE L'ASSOCIATION : UGEAC UNEF
NOM DU PROJET : CAMPUS DAY – STAND DE FOUACES

DESCRIPTIF DU PROJET

Pour notre troisième participation au campus day, nous souhaitons reconduire notre stand de fouace. Notre stand sera disposé en deux ou trois parties distinctes,

- une proposant la dégustation de produit locaux, tel que nos fouaces (qui seront réalisées sur place),
- une partie où nous souhaitons organiser un petit test ainsi qu'une chronologie sur les droits étudiants
- une zone de production

Nous avons souhaité privilégier les produits du terroir venus de chez certains petits producteurs que nous connaissons, car un certain nombre d'étudiants ne sont pas originaires d'Angers et du département, et il semble intéressant de pouvoir les intégrer à leur nouvel environnement en même temps qu'à leur nouveau cadre d'étude.

Notre stand sera animé par des bénévoles venus de pratiquement toutes les UFR, ce qui permettra à tous les étudiants de pouvoir échanger sur leurs conditions d'études.

Disposant d'un espace détente où seront disposés des tables et des chaises, les étudiants pourront s'asseoir pour consommer les fouaces, discuter et échanger.

Installés sous chapiteau par peur des intempéries, nous installerons un dispositif pour que tout le monde puisse regarder la fabrication des fouaces.

En conclusion nous souhaitons que notre espace soit à la fois porteur d'un certain nombre de messages, pour que ce campus day soit utile à tous, **mais aussi porteur d'une ambiance authentique, autour de dégustation et discussion.**

Nature	dépenses	FSDIE
2000 Fouaces	600,00€	
Four à fouaces	100,00€	
Garniture *	490,00€	
Location Utilitaire	100,00€	
Essence	80,00€	
Location camion frigorifique	255,00€	
Matériel espaces détentes/dégustations	50,00€	
TOTAL	1675,00€	1675.00 €

AIDE DEMANDEE : 1675.00 €

AVIS DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE DU 16/06/2015

X FAVORABLE

MONTANT : 1675.00 €